



Affiliation aux Conventions Cantonales d'Adhésion (CCA) pour TarMed : Conventions avec santésuisse et avec HSK

Affiliation à la Convention Cadre Tarmed (CCT)

Procédure et finance d'adhésion

Nous vous informons de la procédure à suivre afin de vous affilier aux conventions nommées ci-dessus :

1. Nous vous prions de nous retourner le « Formulaire pour adhésion aux conventions tarifaires cantonales (médecins indépendants) » dûment complété et signé.
2. Pour les membres et les candidats à MFÄF, veuillez également remplir le formulaire d'adhésion à la « convention-cadre TARMED » pour les membres et nous le retourner.
3. Pour les non-membres de MFÄF (et non-membre d'une autre société cantonale de médecine), veuillez également remplir les formulaires d'adhésion à la « convention-cadre TARMED LAMal et LAA pour les non-membres » et nous les retourner.
4. MFÄF se charge de transmettre les documents à la FMH.
5. Contribution annuelle aux CCA :

Adhésion convention santésuisse :	CHF 860.-
Adhésion convention HSK :	<u>CHF 860.-</u>
Total :	<u>CHF 1 720.-</u>

Une facture vous parviendra dès l'obtention des formulaires de demandes d'adhésion aux conventions tarifaires.

Ces taxes sont à payer par les non-membres de MFÄF et les candidats à MFÄF.

Les membres de MFÄF ou d'une autre société cantonale (sur présentation d'une attestation) ne paient pas cette finance d'adhésion.

6. Dès réception de votre versement (pour les non-membres et les candidats) et de l'attestation de la FMH de votre adhésion à la Convention Cadre Tarmed, nous vous enverrons l'attestation de MFÄF que vous devrez envoyer à SASIS SA.
7. **Cette attestation sera valable pour l'année 2023.**

Le secrétariat répond volontiers à vos questions, notamment en ce qui concerne la nouvelle possibilité offerte à tous les adhérents à ces conventions de fournir à MFÄF leurs données de facturation anonymisées contre rémunération (jusqu'à CHF 1 000.- par année).